

BOTTLE

CONCENTRÉ AVEC STRYCHNINE 2% LIQUIDE  
(À MÉLANGER AUX GRAINS DISPONIBLES À LA FERME POUR PRÉPARER UN  
APPÂT AVEC 0,4% DE STRYCHNINE.)

**USAGE RESTREINT**

VENTE DE CONCENTRÉ AVEC STRYCHNINE 2% LIQUIDE PAR AGRIMUM ADVANCED  
TECHNOLOGIES : EN VENTE SEULEMENT AUX AGENTS DE LA LUTTE  
ANTIPARASITAIRE, AUX PRODUCTEURS AGRICOLES ET AUX PERSONNES  
AUTORISÉES DANS DES PROGRAMMES DE LUTTE ANTIPARASITAIRE APPROUVÉS  
PAR LE GOUVERNEMENT ET DANS LESQUELS LE VENDEUR INSCRIT LES VENTES  
AVEC LE NOM, L'ADRESSE ET LA SIGNATURE DE L'ACHETEUR AINSI QUE LA  
QUANTITÉ DE PRODUIT ACHETÉ.

**POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES DE  
L'ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN ET DU MANITOBA AUX PRISES AVEC DES  
INFESTATIONS AYANT UN EFFET ÉCONOMIQUE IMPORTANT DES  
SPERMOPHILES DE RICHARDSON TELLES QUE DÉFINIES PAR LES  
MINISTÈRES PROVINCIAUX DE L'AGRICULTURE DANS LES CULTURES  
ANNUELLES, LES CULTURES FOURRAGÈRES, LES PARCOURS NATURELS ET  
LES PÂTURAGES. NE PAS UTILISER DANS LES ZONES RÉSIDENIELLES OU  
PUBLIQUES (COMME LES PARCS, LES TERRAINS DE JEU) OU DANS TOUS LES  
AUTRES LIEUX QUI SONT OU SERONT OUVERTS AU PUBLIC (PAR EXEMPLE,  
DANS LES ENDROITS DE CUEILLETTE PAR LE CLIENT).**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION  
ENTREPOSER LE PRODUIT SOUS CLÉ  
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 30434 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE: STRYCHNINE 2,0 %

**DANGER**



**POISON**

**CORROSIF POUR LES YEUX**

Contenu net: 250 mL

Premier Tech Brighton Ltd.  
1 avenue Premier  
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION** : Pour la vente seulement aux opérateurs à la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans les programmes de lutte contre les ravageurs approuvés par le gouvernement et pour leur usage uniquement. Les fournisseurs autorisés doivent détenir un permis valide de vente de pesticides conformément aux lois et règlements provinciaux. Les fournisseurs autorisés peuvent vendre ce produit uniquement à des producteurs agricoles ou à des opérateurs à la lutte antiparasitaire selon la définition des lois et règlements provinciaux. Chaque fournisseur doit tenir un registre des ventes avec le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse de courrier électronique et la signature de l'acheteur ainsi que la quantité de produit achetée. L'appât préparé sera seulement utilisé dans les municipalités rurales identifiées par les ministères provinciaux de l'Agriculture aux prises avec une infestation ayant un effet économique important des spermophiles de Richardson.

**USAGE RESTREINT**: Pour préparer un appât avec 0,4 % de strychnine pour le contrôle des spermophiles de Richardson (*Spermophilus richardsonii*) dans les cultures annuelles, les cultures fourragères, les parcours naturels et les pâturages.

**MODE D'EMPLOI POUR L'USAGE RESTREINT**: Veuillez consulter la brochure ci-jointe.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.** Fatal en cas d'ingestion ou d'absorption par les yeux. Peut être fatal si la poussière d'appât traité est inhalée. Corrosif pour les yeux. Ne pas en mettre dans les yeux. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes protectrices, un masque protecteur contre la poussière approuvé par NIOSH, des chaussettes et des chaussures quand vous manipulez le concentré, quand vous mélangez l'appât, quand vous appliquez l'appât et quand vous procédez au nettoyage. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des ouvriers, d'autres personnes, des animaux de compagnie ou des animaux domestiques. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever et bien vous laver les mains après avoir manipulé le concentré ou l'appât préparé et avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas contaminer les aliments pour les animaux, les aliments pour les humains ou toute source d'approvisionnement en eau. Les grains traités doivent être placés dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux familiers, aux animaux sauvages et domestiques.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES** : Ce produit est toxique pour la faune. Les grains traités laissés sur la surface du sol et les cadavres empoisonnés peuvent représenter un danger pour les oiseaux et autres animaux sauvages. Tous les grains traités et les cadavres empoisonnés se trouvant à la surface du sol doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie. Certaines espèces en péril, dont la chevêche des terriers (*Athene cunicularia*) et le renard véloce (*Vulpes velox*), fréquentent les habitats exploités par les spermophiles. **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT SI CES ESPÈCES OU D'AUTRES ESPÈCES EN PÉRIL SUSCEPTIBLES DE SE NOURRIR DES APPÂTS À LA STRYCHNINE OU DE SPERMOPHILES SONT PRÉSENTES DANS**

VOTRE RÉGION. Pour obtenir des renseignements sur les espèces en péril présentes dans votre secteur, veuillez vous adresser aux agents de la faune provinciaux ou fédéraux de votre région.

**PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion**, obtenir de l'aide médicale immédiatement. Consulter un centre anti-poison pour des renseignements détaillés sur le traitement pour l'empoisonnement avec la strychnine. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer à grande eau pendant 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation de la poussière provenant des appâts traités**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Ce produit est un stimulant du système nerveux central. Des convulsions peuvent se produire dans un délai de 5 à 10 minutes après l'ingestion. Si la personne est parfaitement consciente et n'a pas de convulsions quelques minutes après l'ingestion, une ingestion immédiate de charbon activé peut être bénéfique. Garder le patient dans une pièce chaude et sombre avec un minimum de stimulation sensorielle. Retarder le lavage gastrique jusqu'à ce que le patient ait été médicamenté préalablement pour prévenir d'autres convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Garder le patient sous observation continue jusqu'à ce que les convulsions et les réflexes d'irritabilité soient contrôlés et qu'un lavage gastrique puisse être effectué de manière sécuritaire

**ÉLIMINATION** : Concentré avec strychnine 2% liquide : Toutes les bouteilles de concentré avec strychnine 2% liquide qui ne sont pas ouvertes, qui sont vides ou en partie vides ainsi que l'équipement contaminé (ex: seaux, contenants) doivent être entreposés dans une enceinte fermée à clef.

Seau d'appât à 0,4 % de strychnine: Préparez seulement assez d'appât à utiliser pendant la période d'application prévue. Tout appât non utilisé doit être entreposé dans son contenant d'origine et, pour des résultats optimaux, il doit être utilisé le plus tôt possible.

Concentré avec strychnine 2% liquide et seau d'appât à 0,4% de strychnine: Ne réutilisez pas le contenant vide. Éliminez tout appât non utilisé ou gâché conformément à la réglementation provinciale. Vérifiez si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**BROCHURE**

LA BROCHURE SUIVANTE DOIT ÊTRE DISTRIBUÉE AVEC LA VENTE DE CONCENTRÉ AVEC STRYCHNINE 2 % LIQUIDE À TOUT PRODUCTEUR AGRICOLE OU AGENT DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE ACHETANT DU CONCENTRÉ AVEC STRYCHNINE 2% LIQUIDE POUR PRÉPARER UN APPÂT À 0,4 % DE STRYCHNINE.

CONCENTRÉ AVEC STRYCHNINE 2% LIQUIDE  
(À MÉLANGER AUX GRAINS DISPONIBLES À LA FERME POUR PRÉPARER UN APPÂT AVEC 0,4 % DE STRYCHNINE.)

**USAGE RESTREINT**

VENTE DE CONCENTRÉ AVEC STRYCHNINE 2% LIQUIDE PAR AGRIMUM ADVANCED TECHNOLOGIES : EN VENTE SEULEMENT AUX AGENTS DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE, PRODUCTEURS AGRICOLES ET PERSONNES AUTORISÉES DANS DES PROGRAMMES DE LUTTE ANTIPARASITAIRE APPROUVÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET DANS LESQUELS LE VENDEUR INSCRIT LES VENTES AVEC LE NOM, L'ADRESSE ET LA SIGNATURE DE L'ACHETEUR AINSI QUE LA QUANTITÉ DE PRODUIT ACHETÉ.

**POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES DE L'ALBERTA, DE LA SASKATCHEWAN ET DU MANITOBA AUX PRISES AVEC DES INFESTATIONS AYANT UN EFFET ÉCONOMIQUE IMPORTANT DES SPERMOPHILES DE RICHARDSON TELLES QUE DÉFINIES PAR LES MINISTÈRES PROVINCIAUX DE L'AGRICULTURE DANS LES CULTURES ANNUELLES, LES CULTURES FOURRAGÈRES, LES PARCOURS NATURELS ET LES PÂTURAGES. NE PAS UTILISER DANS LES ZONES RÉSIDENIELLES OU PUBLIQUES (COMME LES PARCS, LES TERRAINS DE JEU) OU DANS TOUS LES AUTRES LIEUX QUI SONT OU SERONT OUVERTS AU PUBLIC (PAR EXEMPLE, DANS LES ENDROITS DE CUEILLETTE PAR LE CLIENT).**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION  
ENTREPOSER LE PRODUIT SOUS CLÉ  
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 30434 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE: STRYCHNINE 2,0%

**DANGER**



**POISON**

**CORROSIF POUR LES YEUX**

Contenu net: 250 mL

Premier Tech Brighton Ltd.  
1 avenue Premier  
Riviere-du-Loup QC G5C 6C1

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION :** Pour la vente seulement aux opérateurs à la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans les programmes de lutte contre les ravageurs approuvés par le gouvernement et pour leur usage uniquement. Les fournisseurs autorisés doivent détenir un permis valide de vente de pesticides conformément aux lois et règlements provinciaux. Les fournisseurs autorisés peuvent vendre ce produit uniquement à des producteurs agricoles ou à des opérateurs à la lutte antiparasitaire selon la définition des lois et règlements provinciaux. Chaque fournisseur doit tenir un registre des ventes avec le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse de courrier électronique et la signature de l'acheteur ainsi que la quantité de produit achetée. L'appât préparé sera seulement utilisé dans les municipalités rurales identifiées par les ministères provinciaux de l'Agriculture aux prises avec une infestation ayant un effet économique important des spermophiles de Richardson.

**USAGE RESTREINT:** Pour préparer un appât avec 0,4 % de strychnine pour le contrôle des spermophiles de Richardson (*Spermophilus richardsonii*) dans les cultures annuelles, les cultures fourragères, les parcours naturels et les pâturages.

**MODE D'EMPLOI POUR L'USAGE RESTREINT:** Pour acheter du concentré avec 2% de strychnine, les producteurs agricoles et les opérateurs à la lutte antiparasitaire doivent fournir leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone, leur adresse de courrier électronique et la description du terrain où ils appliqueront le produit. **BIEN AGITER AVANT**

**L'UTILISATION.** Ne pas faire geler. Verser le contenu de cette bouteille de 250 mL sur 1 kg d'avoine ou de blé (décortiqué ou à grains nus). Dans les endroits où on sème de l'avoine, utilisez du blé comme appât. Bien mélanger pour que chaque grain soit recouvert de concentré avec strychnine 2% liquide. Le produit sèche vite et il est prêt pour l'utilisation immédiate. Les agents de lutte antiparasitaire ou les producteurs agricoles doivent utiliser des contenants de la taille appropriée et bien étiquetés dans lesquels mélanger le concentré aux grains. Cet agent de lutte antiparasitaire ou ce producteur agricole est responsable de s'assurer du port d'un bon équipement de protection personnelle (ex : gants résistant aux produits chimiques, masque protecteur contre la poussière et lunettes de protection) et des bonnes procédures de préparation (ex : la pale de mélange est utilisée de manière à minimiser l'agitation de la poussière et la contamination des surfaces est évitée.) Le produit doit être mélangé dans des installations où les agents de lutte antiparasitaire ou les producteurs agricoles peuvent laver l'extérieur de leurs gants avant de les enlever, rincer leurs lunettes de protection et bien se laver les mains après avoir enlevé tout l'équipement de protection. **Les contenants de grains traités doivent avoir l'étiquette émise avec l'enregistrement disant Appât avec 0,4 % de strychnine.** Toutes les bouteilles non ouvertes, vides ou en partie vides doivent être mises dans un endroit fermé à clef et entreposées loin des aliments pour les humains ou des aliments pour les animaux. Les vendeurs sont responsables de s'assurer que chaque agent de lutte antiparasitaire ou producteur agricole achetant le produit sous forme de concentré possède une copie de cette étiquette (brochure) pour qu'il place le produit au bon endroit sur le terrain. Veiller à ne pas répandre des appâts sur le sol. Tous les appâts répandus par mégarde doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie.

**TRAITEMENT DES TERRIERS:** Pour arriver au contrôle le plus efficace, l'application de l'appât devrait se faire avant la naissance des petits à la mi-avril et avant que la végétation verte alternative soit disponible, parce que l'appât traité à la strychnine sera plus attractif à ce moment-là. Par la suite, l'appâtage coûtera peut-être plus cher (en main-d'œuvre et en matériaux), parce

que la disponibilité d'autres aliments pourrait réduire la consommation d'appât et avoir un effet sur les niveaux de contrôle. Enfouir 5 à 15 g (1 à 3 cuillerées à thé) de grains traités à la strychnine profondément dans le terrier de telle manière que l'appât ne soit pas visible de la surface. Après l'application de l'appât, il faut recouvrir l'entrée du terrier. Un traitement supplémentaire peut être nécessaire où les terriers ont été rouverts après 1 semaine. Il est recommandé d'utiliser un autre produit ou un autre procédé de lutte antiparasitaire homologué. **NE PAS DISPERSER L'APPÂT À L'EXTÉRIEUR DU TERRIER. IL NE FAUT PAS UTILISER DE POINTS D'APPÂT AU-DESSUS DU SOL.**

**CONTRÔLE:** Toutes les zones où l'on a disposé des appâts doivent faire l'objet d'une surveillance régulière et on doit documenter les cadavres d'animaux en incluant les espèces non visées. Il faut faire une tournée quotidienne pendant la première semaine, puis hebdomadaire pendant plusieurs semaines après le traitement. Tous les animaux morts doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

**RECOMMANDATIONS SUR LA LUTTE ANTIPARASITAIRE INTÉGRÉE (LAI):**

L'utilisation du concentré avec strychnine 2% liquide doit se faire dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) qui comprend le dépistage et la tenue de dossiers et qui prend en compte des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimiques. Pour des conseils supplémentaires, consulter le spécialiste provincial en vulgarisation.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES**

**ANIMAUX DOMESTIQUES.** Fatal en cas d'ingestion ou d'absorption par les yeux. Peut être fatal si la poussière d'appât traité est inhalée. Corrosif pour les yeux. Ne pas en mettre dans les yeux. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes protectrices, un masque protecteur contre la poussière approuvé par NIOSH, des chaussettes et des chaussures quand vous manipulez le concentré, quand vous mélangez l'appât, quand vous appliquez l'appât et quand vous procédez au nettoyage. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des ouvriers, d'autres personnes, des animaux de compagnie ou des animaux domestiques. Lavez l'extérieur des gants avant de les enlever et bien vous laver les mains après avoir manipulé le concentré ou l'appât préparé et avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas contaminer les aliments pour les animaux, les aliments pour les humains ou toute source d'approvisionnement en eau. Les grains traités doivent être placés dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux familiers, aux animaux sauvages et domestiques.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :** Ce produit est toxique pour la faune. Les grains traités laissés sur la surface du sol et les cadavres empoisonnés peuvent représenter un danger pour les oiseaux et autres animaux sauvages. Tous les grains traités et les cadavres empoisonnés se trouvant à la surface du sol doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie. Certaines espèces en péril, dont la chevêche des terriers (*Athene cunicularia*) et le renard véloce (*Vulpes velox*), fréquentent les habitats exploités par les spermophiles. **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT SI CES ESPÈCES OU D'AUTRES ESPÈCES EN PÉRIL SUSCEPTIBLES DE SE NOURRIR DES APPÂTS À LA STRYCHNINE OU DE SPERMOPHILES SONT PRÉSENTES DANS VOTRE RÉGION.** Pour obtenir des renseignements sur les espèces en péril présentes dans votre secteur, veuillez vous adresser aux agents de la faune provinciaux ou fédéraux de votre région.

**PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion**, obtenir de l'aide médicale immédiatement. Consulter un centre anti-poison pour des renseignements détaillés sur le traitement pour l'empoisonnement avec la strychnine. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer à grande eau pendant 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation de la poussière provenant des appâts traités**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Ce produit est un stimulant du système nerveux central. Des convulsions peuvent se produire dans un délai de 5 à 10 minutes après l'ingestion. Si la personne est parfaitement consciente et n'a pas de convulsions quelques minutes après l'ingestion, une ingestion immédiate de charbon activé peut être bénéfique. Garder le patient dans une pièce chaude et sombre avec un minimum de stimulation sensorielle. Retarder le lavage gastrique jusqu'à ce que le patient ait été médicamenté préalablement pour prévenir d'autres convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Garder le patient sous observation continue jusqu'à ce que les convulsions et les réflexes d'irritabilité soient contrôlés et qu'un lavage gastrique puisse être effectué de manière sécuritaire.

**ÉLIMINATION : Concentré avec strychnine 2% liquide**: Toutes les bouteilles de concentré avec strychnine 2 % liquide qui ne sont pas ouvertes, qui sont vides ou en partie vides ainsi que l'équipement contaminé (ex: seaux, contenants) doivent être entreposés dans une enceinte fermée à clef.

**Seau d'appât à 0,4 % de strychnine**: Préparez seulement assez d'appât à utiliser pendant la période d'application prévue. Tout appât non utilisé doit être entreposé dans son contenant d'origine et, pour des résultats optimaux, il doit être utilisé le plus tôt possible.

Ne réutilisez pas le contenant vide. Éliminez tout appât non utilisé ou gâché conformément à la réglementation provinciale. Vérifiez si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Élimination des cadavres (spermophiles et espèces non ciblées)** : tous les cadavres doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

MIXED GRAIN CONTAINER LABEL - FRENCH

**APPÂT À 0,4% DE STRYCHNINE**

**USAGE RESTREINT**

CONTIENT DES GRAINS QUI ONT ÉTÉ MÉLANGÉS AVEC LE CONCENTRÉ  
AVEC STRYCHNINE 2% LIQUIDE

**Premier Tech Brighton Ltd.**

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 30434 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

RATIO DE 250 mL DE CONCENTRÉ À LA STRYCHNINE À 1 KG DE GRAINS POUR PRÉPARER UN  
APPÂT POUR LES GRAINS CONTENANT 0,4% DE STRYCHNINE

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

ENTREPOSER LE PRODUIT SOUS CLÉ

**POUR L'UTILISATION DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES DE L'ALBERTA, DE LA  
SASKATCHEWAN ET DU MANITOBA AUX PRISES AVEC DES INFESTATIONS AYANT UN EFFET  
ÉCONOMIQUE IMPORTANT DES SPERMOPHILES DE RICHARDSON TELLES QUE DÉFINIES PAR  
LES MINISTÈRES PROVINCIAUX DE L'AGRICULTURE DANS LES CULTURES ANNUELLES, LES  
CULTURES FOURRAGÈRES, LES PARCOURS NATURELS ET LES PÂTURAGES. NE PAS UTILISER  
DANS LES ZONES RÉSIDENIELLES OU PUBLIQUES (COMME LES PARCS, LES TERRAINS DE  
JEU) OU DANS TOUS LES AUTRES LIEUX QUI SONT OU SERONT OUVERTS AU PUBLIC (PAR  
EXEMPLE, DANS LES ENDROITS DE CUEILLETTE PAR LE CLIENT).**

**DANGER**



**POISON**

CORROSIF POUR LES YEUX

**NE PAS UTILISER POUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES OU LE FOURRAGE  
CETTE SEMENCE A ÉTÉ TRAITÉE À LA STRYCHNINE**

**USAGE RESTREINT:** Pour le contrôle des spermophiles de Richardson (*Spermophilus richardsonii*) dans les cultures annuelles, les cultures fourragères, les parcours naturels et les pâturages.

**MODE D'EMPLOI POUR L'USAGE RESTREINT:**

**TRAITEMENT DES TERRIERS:** Pour arriver au contrôle le plus efficace, l'application de l'appât devrait se faire avant la naissance des petits à la mi-avril et avant que la végétation verte alternative soit disponible, parce que l'appât traité à la strychnine sera plus attractif à ce moment-là. Par la suite, l'appâtage coûtera peut-être plus cher (en main-d'œuvre et en matériaux), parce que la disponibilité d'autres aliments pourrait réduire la consommation d'appât et avoir un effet sur les niveaux de contrôle. Enfouir 5 à 15 g (1 à 3 cuillerées à thé) de grains traités à la strychnine profondément dans le terrier de telle manière que l'appât ne soit pas visible de la surface. Après l'application de l'appât, il faut recouvrir l'entrée du terrier. Un traitement supplémentaire peut être nécessaire où les terriers ont été rouverts après 1 semaine. Il est recommandé d'utiliser un autre produit ou un autre procédé de lutte antiparasitaire homologué. Veiller à ne pas répandre des appâts sur le sol. Tous les appâts répandus par mégarde doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie.

**NE PAS DISPERSER L'APPÂT À L'EXTÉRIEUR DU TERRIER. IL NE FAUT PAS UTILISER DE POINTS D'APPÂT AU-DESSUS DU SOL.**

**CONTRÔLE:** Toutes les zones où l'on a disposé des appâts doivent faire l'objet d'une surveillance régulière et on doit documenter les cadavres d'animaux en incluant les espèces non visées. Il faut faire une tournée quotidienne pendant la première semaine, puis hebdomadaire pendant plusieurs semaines après le traitement. Tous les animaux morts doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

**RECOMMANDATIONS SUR LA LUTTE ANTIPARASITAIRE INTÉGRÉE (LAI):**

L'utilisation du concentré avec strychnine 2% liquide doit se faire dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) qui comprend le dépistage et la tenue de dossiers et qui prend en compte des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimiques. Pour des conseils supplémentaires, consulter le spécialiste provincial en vulgarisation.

## **PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES**

**ANIMAUX DOMESTIQUES.** Fatal en cas d'ingestion ou d'absorption par les yeux. Peut être fatal si la poussière d'appât traité est inhalée. Corrosif pour les yeux. Ne pas en mettre dans les yeux. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes protectrices, un masque protecteur contre la poussière approuvé par NIOSH, des chaussettes et des chaussures quand vous manipulez le concentré, quand vous mélangez l'appât, quand vous appliquez l'appât et quand vous procédez au nettoyage. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des ouvriers, d'autres personnes, des animaux de compagnie ou des animaux domestiques. Lavez l'extérieur des gants avant de les enlever et bien vous laver les mains après avoir manipulé le concentré ou l'appât préparé et avant de manger, de boire et de fumer. Ne contaminez pas les aliments pour les animaux, les aliments pour les humains ou toute source d'approvisionnement en eau. Les grains traités doivent être placés dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux familiers, aux animaux sauvages et domestiques.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :** Ce produit est toxique pour la faune. Les grains traités laissés sur la surface du sol et les cadavres empoisonnés peuvent représenter un danger pour les oiseaux et autres animaux sauvages. Tous les grains traités et les cadavres empoisonnés se trouvant à la surface du sol doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie. Certaines espèces en péril, dont la chevêche des terriers (*Athene cunicularia*) et le renard véloce (*Vulpes velox*), fréquentent les habitats exploités par les spermophiles. **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT SI CES ESPÈCES OU D'AUTRES ESPÈCES EN PÉRIL SUSCEPTIBLES DE SE NOURRIR DES APPÂTS À LA STRYCHNINE OU DE SPERMOPHILES SONT PRÉSENTES DANS VOTRE RÉGION.** Pour obtenir des renseignements sur les espèces en péril présentes dans votre secteur, veuillez vous adresser aux agents de la faune provinciaux ou fédéraux de votre région.

**PREMIERS SOINS :** **En cas d'ingestion,** obtenir de l'aide médicale immédiatement. Consulter un centre anti-poison pour des renseignements détaillés sur le traitement pour l'empoisonnement avec la strychnine. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer à grande eau pendant 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation de la poussière provenant des appâts traités:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit est un stimulant du système nerveux central. Des convulsions peuvent se produire dans un délai de 5 à 10 minutes après l'ingestion. Si la personne est parfaitement consciente et n'a pas de convulsions quelques minutes après l'ingestion, une ingestion immédiate de charbon activé peut être bénéfique. Garder le patient dans une pièce chaude et sombre avec un minimum de stimulation sensorielle. Retarder le lavage gastrique jusqu'à ce que le patient ait été médicamenté préalablement pour prévenir d'autres convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Garder le patient sous observation continue jusqu'à ce que les convulsions et les réflexes d'irritabilité soient contrôlés et qu'un lavage gastrique puisse être effectué de manière sécuritaire.

**ÉLIMINATION :** Concentré avec strychnine 2% liquide: Toutes les bouteilles de concentré avec strychnine 2% liquide qui ne sont pas ouvertes, qui sont vides ou en partie vides ainsi que l'équipement contaminé (ex: seaux, contenants) doivent être entreposés dans une enceinte fermée à clef.

Seau d'appât à 0,4 % de strychnine: Préparez seulement assez d'appât à utiliser pendant la période d'application prévue. Tout appât non utilisé doit être entreposé dans son contenant d'origine et, pour des résultats optimaux, il doit être utilisé le plus tôt possible.

Concentré avec strychnine 2% liquide et seuil d'appât à 0.4% de strychnine:

Ne réutilisez pas le contenant vide. Éliminez tout appât non utilisé ou gâché conformément à la réglementation provinciale. Vérifiez si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination des cadavres (spermophiles et espèces non ciblées) : tous les cadavres doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )